

Le *petit* Neuilléen



Dossier

**Plan communal de sauvegarde :
pour une meilleure gestion des risques** *page 3*

**Actualité des
commissions**

Un espace
cinéraire au
cimetière *page 10*

Associations

La matinée du
chêne-beignet
page 14

Actualité

Le marché des
producteurs revient
à Neuillé *page 15*



Le petit Neuilléen
Le journal d'information
de la commune de Neuillé

Avril 2023
Directeur de publication : G. BERTIN

Création, rédaction, mise en page :
Groupe communication

Crédits photographiques :
V. BENOIST, W. DELAUNAY
P. FLACELIÈRE

Impression :
Multi-impressions Chinon
Publication éditée à 500 exemplaires

Mairie de Neuillé
5 Place Saint-Médard,
49680 NEUILLÉ

Tel. 02 41 52 51 10
Fax. 02 41 52 54 45

mairie.neuille@wanadoo.fr
www.mairiedeneuille.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi
de 09h00 à 12h15

Le mot du maire



Chères Neuilléennes et chers Neuilléens,

À l'heure de cet édito, nous nous retrouvons devant une situation de contestation majeure d'une très grande majorité de la population vis-à-vis de la réforme des retraites. Cette retraite est un moment fort attendu par tous les salariés qui se rapprochent de leur fin de carrière et qui laisse envisager une nouvelle vie qui commence avec la meilleure santé possible. Une nouvelle réforme qui suit toutes celles qui les ont précédées depuis l'après-guerre. En 1945 l'espérance de vie moyenne était de 69 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes et un âge de départ légal à 65 ans... Depuis les réformes ont fait le yoyo passant à 60 ans, puis revenant à 62, puis aujourd'hui une orientation à 64 ans avec la volonté à minima de préserver notre système par répartition... À l'horizon 2030 l'espérance de vie sera de 85 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes, un vrai progrès lié à notre alimentation, notre hygiène et au progrès de la médecine... Forcément les réformes qui allongent la durée de cotisation (43 ans avec la réforme Touraine actée en 2014,

mais appliquée en 2020...) et/ou de facto l'âge de départ (62 à 64 ans), sont impopulaires surtout quand elles s'appliquent sans débat abouti (nous avons assisté à une piètre image de notre assemblée, lieu de représentation du peuple...). De vraies questions sur la pénibilité, les carrières longues, les carrières hachées des femmes ou des hommes, l'équité sur les durées de cotisations, le minimum de revenus sont des sujets qui doivent être discutés pour arriver à un consensus le plus large possible.

Au-delà du texte de loi passé aux forceps à l'assemblée, c'est un ressenti antidémocratique qui s'exprime dans la rue à un moment où nous subissons une nouvelle crise sur le pouvoir d'achat (alimentation, énergie, carburant, matériaux, taux d'intérêt). Le problème est plus profond que cela, puisqu'il est, aujourd'hui, important d'envisager un projet de vie dans une société qui évolue. Une société en quête de sens, en quête de valeurs, une jeunesse qui a des inquiétudes sur l'avenir (l'environnement, le climat, les ressources...), qui recherche une certaine qualité de vie au travail, qui veut profiter de son temps libre, de ses loisirs... Un vrai projet est à coconstruire. La rue et la violence ne peuvent pas gouverner un pays, il faut des représentants élus qui travaillent sur les lois avec la sérénité que cela nécessite. Nous avons la chance de vivre dans un pays « riche » qui protège ses citoyens, qui est une république démocratique. Sachons la préserver, même si on peut l'améliorer avec une culture du compromis à développer, un acte majeur organise notre démocratie : le vote. Lors d'un vote, la voix d'un patron du CAC 40 a la même valeur que celle d'un SDF...

Le samedi 18 mars, une opération « nettoyons la nature » était organisée par la commission animée par Vincent Benoist. Je remercie les jeunes et les moins jeunes qui ont participé toute la matinée malgré une météo incertaine. Nous avons récupéré plus de 80 kg de déchets divers sans parler des mégots de cigarettes trop nombreux dans les espaces publics. C'est vraiment rageant de voir aussi peu de considération par certains du respect de notre cadre de vie.

Le dernier week-end d'août aura lieu un comice agricole sur la commune de Neuillé. Le dernier avait eu lieu en 2002. C'est une belle manifestation sur la commune qui relance dans le nord Saumurois un comice qui n'existait plus depuis 11 ans. Cet événement va s'intégrer dans la semaine d'animation de l'agglomération sur la politique agricole afin de mieux faire connaître toutes les activités qui s'y rattachent : de la production à la consommation.

Vous trouverez présentés dans ce numéro, 2 documents, le PCS et le DICRIM, qui expliquent les risques naturels ou artificiels qui sont identifiés sur la commune et comment la cellule de crise est organisée si besoin. Merci à Willy Delaunay et sa commission pour le travail réalisé avec l'agglomération.

À bientôt.

Guy Bertin.

Plan communal de sauvegarde : mieux gérer les risques

Le vendredi 4 novembre 2022, le Conseil municipal a validé la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document interne aux services de la mairie organise et planifie les actions à réaliser en cas d'événements majeurs naturels, industriels ou sanitaires. Il permet d'anticiper, de se préparer et de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, circulation, transport...).

Notre commune est soumise à **5 types de risques** :

Naturels :



Technologiques :



Que contient le PCS ?

Notre PCS prévoit la mise en place d'une **cellule de crise municipale** (CCM) en cas d'événements graves ou de risques majeurs. Cette cellule est pilotée par le Maire qui en est le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S), premier maillon de la chaîne de sécurité civile. Elle est composée d'élus et de personnel municipal qui ont chacun un rôle (relation publique, responsable population, logistiques...). Le PCS prévoit également l'intervention d'autres personnes en soutien aux opérations : élus, agents municipaux, habitants bénévoles, agriculteurs, entreprises...



Afin de préparer au mieux les interventions, le PCS recense :

- les lieux publics et établissements recevant du public (écoles, salles disponibles en location)
- les lieux d'accueil de population, Neuillé étant commune d'accueil en cas d'évènement majeur dans les communes limitrophes (inondation par exemple)
- les personnes vulnérables et/ou à mobilité réduite demandant une prise en charge particulière.
- le matériel à mobiliser (communal et privé)

Chaque type de risque dispose d'une fiche d'organisation répertoriant les procédures d'alertes et d'informations à diffuser avant et pendant la survenue d'un événement.

Enfin, le PCS prévoit un schéma d'alerte et d'évacuation de la population en cas de nécessité. Des référents sont affectés par secteur, des itinéraires programmés afin de protéger au mieux les habitants de la commune. Afin d'informer les Neuilléens des risques potentiels sur la commune, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisé.

DICRIM DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication à destination de la population qui vise à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune et à donner les consignes de sécurité en cas d'événements graves. Ce document fournit également l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques. Le DICRIM est élaboré par le Maire en tenant compte du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du Maine-et-Loire. Il recense les risques identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et y ajoute les risques météorologiques, climatiques et sanitaires présents sur l'ensemble du territoire national : **Tempête, Canicule, Grand froid et Pandémie.**

Les risques majeurs à Neuillé

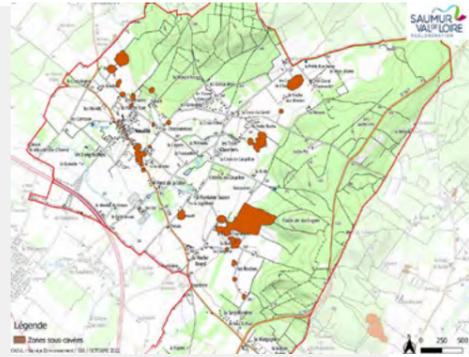
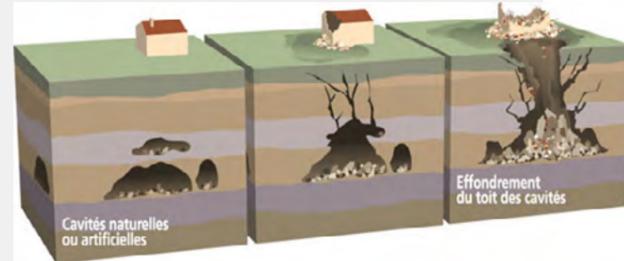
La commune de Neuillé est soumise à plusieurs risques naturels et technologiques pour lesquels des précautions doivent être prises. Ils sont répertoriés dans le DICRIM disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Risque Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels qui recouvrent des formes très diverses. Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles de mouvements de terrain peuvent être distingués :

- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement ;
- les mouvements rapides, qui surviennent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Les effondrements sont des mouvements de terrain qui se produisent de façon plus ou moins brutale et résultent de la rupture du toit ou des appuis d'une cavité souterraine. À Neuillé, on recense **45 cavités souterraines** et **14 zones de mouvements de terrains** (cf. carte)



Retrait-gonflement des argiles

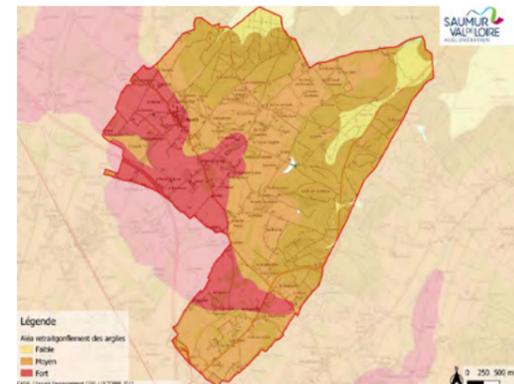
Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

À Neuillé, le risque est moyen à fort selon les secteurs.



Risque Feu de forêt

Notre région a été particulièrement touchée par les feux de forêts et de broussailles en 2022. Les épisodes récurrents de sécheresse et de fortes chaleurs ont accentué ce risque. Notre commune possède beaucoup de forêts au nord et à l'est du territoire. Le dernier grand incendie qui a eu lieu sur la commune date de 1976. On peut distinguer plusieurs facteurs de déclenchement d'un feu de forêt : les conditions climatiques (sécheresse, vent fort, foudre...) ; le type de végétation (type de peuplement forestier, densité de végétation, disposition des strates, etc.) ; les conditions orographiques (progression accélérée dans un relief montant) ; l'homme (accident, imprudence, malveillance, travaux agricoles, etc.)

- Des précautions sont à prendre pour les riverains des zones boisées :
- Obligation de débroussailler les abords des lieux d'habitation situés en forêt ou à proximité.
 - Ne pas mettre des gouttières en plastique ;
 - Ne pas stocker à proximité immédiate de la maison le bois, le fuel et le butane ;

- En cas de feu et s'il y a une piscine dans la propriété, la mettre à disposition des sapeurs-pompiers ;
- Ne pas planter de végétaux trop proches de la maison ;
- Éviter de planter des espèces très inflammables (cyprés, mimosas, eucalyptus, végétaux épineux et conifères...) ;
- Couper les branches des arbres pour qu'elles soient à plus de 3 mètres de la façade de la maison.



Feu du boisement des Monteaux à Vivy juillet 2022. Photographie SDIS

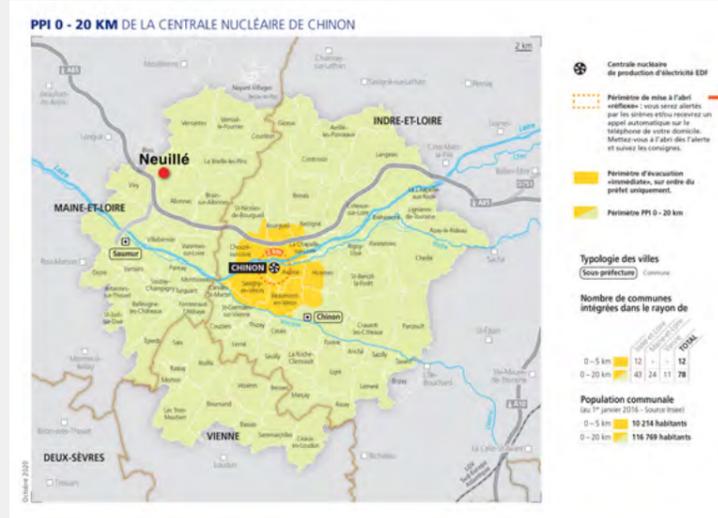
Risque Nucléaire

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'Homme :

- l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive,
- la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires et digestives voire cutanées (par des plaies).

Notre commune se situe à moins de 20 km à vol d'oiseau de la centrale nucléaire d'Avoine. Elle est donc intégrée au périmètre PPI (Plan particulier d'intervention) de la centrale.

Un PPI est un dispositif établi par l'État visant à protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.



FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations qui permet de prévenir en temps réel toute personne détentricie d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger. vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



Qu'est-ce que le plan familial de mise en sureté ?

Préparer un plan familial de mise en sureté permet d'acquérir les bons réflexes en cas de crise majeure. Comment m'éclairer si l'électricité est coupée ? Si je dois quitter ma maison en raison d'un péril, où me réfugier ? Comment rassembler rapidement quelques affaires personnelles ?

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Le guide **Je me protège en famille** vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre plan familial de mise en sûreté (PFMS). Réalisez-le avec vos proches pour renforcer votre capacité à surmonter ces situations difficiles. Le guide vous permettra également de constituer un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité. Disponible **en mairie** ou sur le **site internet** www.mairiedeneuille.fr.

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

Mettez vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation

Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection.

N'allez pas chercher vos enfants, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours.

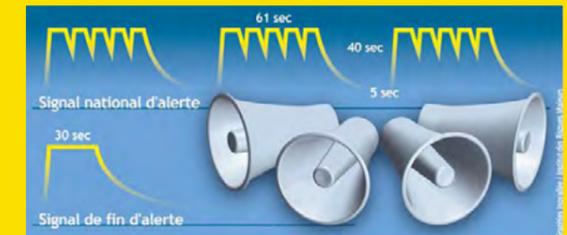
Ne touchez pas les objets qui sont à l'extérieur notamment les véhicules

S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie

Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet.

Si vous n'avez pas reçu votre boîte d'iode, vous pouvez la retirer en pharmacie avec un justificatif de domicile.

Les sirène d'alerte à la population



Les sirènes signalent un événement en cours ou imminent et aux conséquences graves, notamment pour la population. Elles émettent alors le signal national d'alerte : un son montant et descendant d'1 min. et 41 secondes, répété 3 fois.

Fin d'alerte : lorsque les sirènes produisent un son constant durant 30 secondes.

Essai du 1er Mercredi du mois : une seule séquence d'1 minute 41 secondes.

- En cas d'alerte, réagissez immédiatement !
- Mettez-vous en sécurité,
 - Tenez-vous informés. Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions
 - Restez en sécurité. : N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.
 - Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
 - Préparer votre plan familial de mise en sureté

Sources : Guide PCS du Ministère de l'intérieur | DICRIM Géorisques www.georisques.gouv.fr | PCS Commune de Neuillé | DICRIM commune de Neuillé | Commission locale d'information de la centrale nucléaire de Chinon

Vendredi 4 novembre 2022

• PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 AU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE

Conformément aux accords conclus avec toutes les communes du Pays Allonnais, il revient à la commune d'Allonnes à la fin de chaque exercice de déterminer la participation financière de chacune des communes au fonctionnement du service Relais Petite Enfance (R.P.E). Concernant la commune de Neuillé, la participation demandée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 s'élève à 965,19 €.

• SIGNATURE OFFRE D'ACHAT TERRAINS SIS 57 HAUTE RUE (COMMUNE DE NEUILLÉ/ CONSORTS AMIRAULT)

Conformément aux discussions menées lors du Conseil Municipal du 7 octobre 2022, le conseil autorise monsieur le Maire à mener les discussions pour l'achat des parcelles cadastrées A 1165 et A 1163 au 57 Haute Rue souhaitent céder à la commune ces deux terrains d'une superficie d'environ 1 ha dont 5 912 m2 constructibles.

• PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements sur la commune. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit faire l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application, notamment d'une révision au moins tous les 5 ans. Il a été élaboré le 30/09/2011 pour la commune, une mise à jour a été réalisée le 22/09/2015, il a été procédé à sa révision le 02/11/2022.

• SUBVENTION COFINANCEMENT ENTREPRISE JKYM (LE P'TIT NEUILLÉEN)

Dans le cadre des travaux réalisés pour les équipements du commerce, il est prévu des participations de la région, de l'agglomération et de la commune. Le montant est de 5% des travaux éligibles soit 3473,43 €

• INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts (CGI) les communes peuvent assujettir les Logements Vacants (LV) situés sur leur territoire à la Taxe d'Habitation (TH). Sur la commune cela représente 26 logements au 1 janvier 2019. Le taux TH appliqué sera de 12,73% à partir du 1er janvier 2023.

INFORMATIONS

- Courrier Fédération Française d'Équitation : Mlle Thanais Capelle Morosi domiciliée à Neuillé a brillamment participé au Championnat de France d'Équitation et a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « dressage » catégorie AS Poney Elite.

- Plantation de haies bocagères : Dans le cadre de ce programme, une rencontre a eu lieu entre la commission fleurissement de la commune et un membre de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire afin de définir les lieux de plantation des haies sur le territoire, pour un total de haies de 360 mètres linéaires continus ou discontinus. Le choix des différents lieux est présenté aux membres du Conseil. Le coût estimatif est de 687,60 €, l'opération est subventionnée par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire à hauteur de 60%.

- Ukraine : La commune a reçu un courrier de remerciements de la part des jeunes partis en Pologne pour venir en aide à la population ukrainienne.

Vendredi 2 décembre 2022

• PRIMES DES AGENTS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder aux membres du personnel de la Mairie les primes annuelles suivantes : Soit 550 € brut pour les agents à temps plein et au prorata des heures pour les agents en contrat partiel.

• PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 SERVICE MFS (MAISON FRANCE SERVICES D'ALLONNES)

Le Conseil Municipal décide de valider la participation financière demandée par le comité syndical du SIVM du Pays Allonnais, pour les frais de fonctionnement du service MFS (Maison France Services), d'un montant de 63.45 €.

• PARTICIPATION RASED (RÉSEAUX D'AIDES SPECIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ)

Vu le courrier de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAUMUR (49) concernant le RASED; Monsieur le Maire rappelle que cette contribution permet d'avoir des personnes aidantes formées et que la commune participe financièrement à l'achat de matériel pédagogique.

Le Conseil Municipal, décide de participer à hauteur de 1 € par enfant scolarisé à l'école publique de Neuillé « Ecole de SUZON » inscrit pour l'année scolaire 2022/2023.

• ÉCOLE DU SUZON VALIDATION DEVIS PEINTURE SANITAIRES COULOIR – ARTISAN MESLIN DAVID

Considérant les deux devis reçus des artisans pour des travaux de peinture dans les sanitaires et le couloir de l'Ecole du Suzon.

Le Conseil Municipal décide de valider le devis de M. MESLIN David, pour un montant de 1470,80€ HT et 1764,96€ TTC

• CEJ CONTRIBUTION CAF COMMUNE DE VIVY SOLDE 2021 ACOMPTE 2022

La commune de Neuillé étant délégataire des subventions versées par la CAF (pour les communes de Neuillé et de Vivy), d'un montant de 25 770.58€, celles-ci doivent faire l'objet d'un reversement à la commune de Vivy au titre du solde 2021 7 706.58 € et de l'acompte 2022 18 067 €

• MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Monsieur le Maire présente le rapport suivant sur le changement de la nomenclature comptable de la commune qui deviendra obligatoire au plus tard le 1 janvier 2024. La commune décide d'adopter cette nouvelle comptabilité dès cette année.

INFORMATIONS

- Rapport du SIEML chauffage : présentation du rapport du SIEML pour le projet de modification du chauffage de la mairie, de la salle des loisirs, de la salle Branchereau et de la future salle « complexe sportif », par Mr Delaunay. Cette étude de faisabilité a été réalisée par l'entreprise BATIMGIE.

Vendredi 3 février 2023

• SERVICE ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS – COÛT 2022

Vu la convention d'adhésion signée le 31/12/2020 au service ADS de Longué-Jumelles par la commune de Neuillé pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Les prestations 2022 réalisées par l'ADS pour le compte de la commune pour un montant total de 3 459 € correspondent à l'instruction de 19 actes d'urbanisme et à l'adhésion annuelle au service.

• VOYAGE SCOLAIRE 20 ENFANTS ET 4,5 ENFANTS (EXTÉRIEUR)

Dans le cadre des projets pédagogiques du SIUP Blou-Neuillé, un séjour découverte est organisé, du lundi 27 février au vendredi 3 mars, à Talmont-Saint-Hilaire (85) pour 55 élèves (dont 20 élèves de Neuillé et « 4.5 » enfants de l'extérieur pris en charge par chaque commune) .L'association USEP de Blou sollicite le versement par la commune de Neuillé de la somme de 1 837,50 € soit :

• ÉTUDE FINANCIÈRE DU PROJET « ESPACE BRANCHEREAU »

Pour toute opération exceptionnelle d'investissement, Monsieur le Maire précise que l'article L.1611-9 du CGT rend obligatoire la présentation en Conseil Municipal d'une étude d'impact financier du projet de construction envisagé sur les dépenses de fonctionnement. L'investissement hors taxe retenu pour le projet de construction de l'espace Branchereau s'élèverait à 1.340.000 €, il dépasse les 150 % de recettes cumulées du budget 2022. Une étude d'impact financier est donc exigée. Le conseil prend acte de la présentation de l'étude financière du projet multi-activité « espace Branchereau ».

• DEVIS ÉCLAIRAGE BÂTIMENTS ET EXTÉRIEUR

La Commission Patrimoine a examiné les devis des entreprises consultées pour le changement des luminaires des salles communales en éclairages LED ou très basses consommation, ainsi que pour le parking. Le conseil valide le montant de 11 687,09 € HT

INFORMATIONS

- Adoption des attributions de compensations définitives 2022 et provisoires 2023 : Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil du montant de l'attribution de compensation définitive 2022, soit 36 136.45 € pour la commune de Neuillé, elle est reconduite en 2023 pour la même somme.
- Dossier taxi : M. le maire informe les membres du Conseil de la cession du fonds artisanal de « Taxi » consenti par M. Sébastien LANDELLE à la Société « Entreprise BIDET » dont le siège est à Vivy. Cette cession est subordonnée à l'accord du Maire pour le transfert de l'autorisation de stationnement sur la voie publique : Avis favorable.
- Projet comice agricole : La commune de Neuillé accueillera un comice agricole le week-end du 26 et 27 août. La tablée Neuilléenne sera reportée au week-end du 9 et 10 septembre afin de permettre à la commune de Blou de fêter la St Louis le premier week-end de septembre au lieu de fin août. Le comice agricole de Neuillé marquera le premier événement de la semaine agricole organisée par l'Agglomération de Saumur à Verrie.

Vendredi 3 mars 2023

• ALTER CITÉS LOTISSEMENT LES PÉRINIÈRES – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) RÉVISÉ AU 31/12/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Neuillé après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 625 K€ HT, Approuve le tableau des cessions de l'année 2022 annexé au présent CRAC avec à ce jour 13 lots vendus et 4 en compromis. Il reste aujourd'hui 6 lots disponibles.

• SIÉML SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2024. Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur et autorise Monsieur le Maire à signer les documents pour ce marché mutualisé.

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (BP 2023) :

Associations			
EVS (enfance et jeunesse)	31 860	Protect ^o des cultures (SGDON)	600
Société l'Agrément	120	APEUP (Ecole Publique)	250
Intrépide Neuilléen	250	APEUP (voyages)	1 838
ASVN	700	APEL N-D des champs	250
CAUE	100	ADMR	1 000
Groupement Chasse	50	Prévention routière	75
Comité des fêtes	350	SPA	313
FNATH	160	CATM Anciens combattants	100
Fondation du patrimoine	75	Asso. coordinat ^o autonomie	30
		Association sauvegarde	50
		LAEP Accueil enf. parents	211
		Restaurants du Cœur	207
		Chorale ARIA	80
		ARBRES remarquables	45
		Asso. termites	1 000
		EVS animation	755

Total subventions associations 2023 : **39 258,00 €**

Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (OGEC - École ND des champs)	18 360
--	---------------

Organismes et regroupements			
SIÉML	900	Asso. maires ruraux	120
SIUP	47 066	Fonds de solidarité log.	300
Asso. maires de France	360	Réseau Assist. Mat.	900
		Prêt Maison de Retraite	6 200
		SIVM	1 000
		Marché des Prod de Pays	500

Total subventions Organismes 2023 : **57 366,00 €**

• FINANCES PUBLIQUES CAMPAGNE DE VOTE DE TAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rétablir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de la commune. Le taux appliqué de 12.73 % correspond au taux historique en vigueur en 2020. OBJET : MASC INFORMATIQUE DEVIS PC ÉCOLE PUBLIQUE DU SUZON
Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis proposés par MASC informatique pour l'achat d'un matériel informatique pour la Directrice de l'école publique du Suzon ;
Le conseil Valide l'achat d'un PC Portable proposé par MASC Informatique selon devis réf. DC1362 d'un montant de 482.40 € HT soit 578.88 € TTC ;

• RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES LOISIRS

En raison du surcoût du prix de l'énergie, la Commission Patrimoine a procédé à la révision des tarifs de location de la salle des loisirs. Monsieur Willy DELAUNAY présente aux membres du Conseil la nouvelle tarification qui fait état d'une hausse des tarifs hiver pour les Neuilléens et d'une hausse de l'ensemble des tarifs pour les hors commune. Cette nouvelle tarification prend effet à compter du 4 mars 2023 pour tous les nouveaux contrats de location.

LOCATION SALLE DES LOISIRS						
	Tarifs été du 01/04 au 30/09		Tarifs hiver du 01/10 au 31/03		Association locale	Association extérieure
	Neuilléen	Hors commune	Neuilléen	Hors commune		
Vin d'honneur	90 €	130 €	90 €	130 €	80 € (1ère manifestation) 140€ les suivantes	160 €
1 jour	240 €	360 €	290 €	400 €		
2 jours	300 €	470 €	370 €	530 €		
Caution salle	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Caution nettoyage et déchets	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Réservation remboursée au-delà de 3 mois	1/3 de la location	1/3 de la location	1/3 de la location	1/3 de la location	1/3 de la location	1/3 de la location

• TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES JEUNES (POUR 2 JOURS)

M. Willy DELAUNAY présente aux membres du Conseil la grille tarifaire proposée par la Commission Patrimoine pour la location de la salle des jeunes (voir p.11). Cette tarification entre en vigueur à compter du 4 mars 2023.

• ENCAISSEMENT CHÈQUE ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES TERMITES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le 20 janvier 2023, de l'Association de Lutte contre les Termites sise à Neuillé, l'Association entre en phase de dissolution et il a été voté un don (retour de la subvention accordée) de 1 000 € à la commune et de partager le solde restant entre les 2 écoles du village.

INFORMATIONS

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : Monsieur Willy DELAUNAY présente aux membres du Conseil le document final destiné à faire connaître les risques majeurs identifiés et cartographiés sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'événements graves. Le DICRIM mentionne l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques (mouvement de terrain, retrait gonflement argile, séisme, feux de forêt, tempête, canicule, grand froid, risque nucléaire, transport de matières dangereuses, pandémie). Le document sera accessible sur le site internet de la commune.

- Une espèce végétale rare au cimetière de Neuillé : Monsieur Christophe GARNIER, botaniste bénévole, a envoyé un mail à la Mairie pour signaler la présence d'une espèce végétale rare dans le cimetière de Neuillé : Le sedum pallidum uniquement présent entre les monuments funéraires, là où la surface du sol est tourbeuse. Madame Faustine MARTINEAU prendra contact avec cette personne.

- Labellisation Terre de Jeux 2024 : Madame Faustine MARTINEAU informe les membres du Conseil de l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » pour la commune de Neuillé.

• Cérémonie

Bonne année 2023 !

Jeudi 19 janvier les habitants et élus locaux étaient conviés à la cérémonie des vœux du maire à la salle des loisirs de la commune. C'était une première pour l'équipe municipale élue en 2020, les précédentes éditions avaient été annulées pour cause de Covid. La soirée a débuté en musique avec Laurent Bidet, chanteur dont la famille est originaire de la commune. Il a interprété plusieurs chansons dont une composée spécialement pour Neuillé. La cérémonie s'est poursuivie avec un diaporama rétrospectif des projets et animations 2021-2022. Willy Delaunay a dressé le bilan à mi-mandat des réalisations des commissions puis Guy Bertin a présenté ses vœux et les projets à venir sur la commune.

Pascale Flacelière, Atsem à l'école maternelle du Suzon a reçu la médaille d'argent du travail, remise par Guy Bertin et Jean-Philippe Rétif maire de Blou, vice-Président du SIUP Blou-Neuillé (écoles publiques). ■



• Mobilité

À bicyclette...

Dans le cadre du développement des mobilités et afin de proposer des alternatives écologiques aux moyens de transport classiques, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire propose aux communes l'installation de vélobox. Ces abris sécurisés permettent un stationnement individuel des vélos et des trottinettes sous forme de box d'une capacité de deux places chacun. Neuillé fait partie de la dizaine de communes de l'agglomération ayant mis en place ce service. Installé sur la place de l'église, les utilisateurs éloignés du centre-bourg pourront venir à vélo jusqu'à l'arrêt de bus et le laisser en sécurité dans cet abri. Un cadenas (grand format) ou un antivol est nécessaire pour la fermeture du box. ■



• Citoyenneté

Nettoyage de printemps



La météo capricieuse n'a pas découragé la vingtaine de bénévoles venue nettoyer la nature le samedi 18 mars. Kyrielle, l'entreprise de ramassage et de gestion des déchets de l'agglomération saumuroise était partenaire de l'opération. Elle a fourni les gants et le matériel de collecte. Répartis sur différents secteurs, les participants ont ratissé les bords de routes et les fossés des principaux axes de passages de la commune. Près de 85 kg de déchets ont été ramassés (10 kg de plus que l'année dernière avec moins de bénévoles). Beaucoup de canettes en verre et en aluminium, du plastique et des mégots que trop de fumeurs jettent encore par la fenêtre de leur voiture... Les enfants des écoles participent toujours avec enthousiasme à cette matinée de nettoyage. Merci à tous les bénévoles pour leur participation. ■



DATES À RETENIR

Rencontre avec la gendarmerie

La lieutenant Weisgerber de la gendarmerie de Longué-Jumelles tiendra une permanence à la mairie de Neuillé **le jeudi 4 mai de 10h à 12h**. Les habitants qui souhaitent la rencontrer peuvent prendre rendez-vous auprès de la mairie. ■

Cérémonie du 8 mai

Commémoration du 78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Rendez-vous devant la mairie **le lundi 8 mai à 11h30**. ■

Réunion publique

Une réunion d'informations et d'échanges avec les riverains des rues de Salvart et du Mûrier aura lieu **le mercredi 24 mai à 18h à la salle des Loisirs**. Les discussions porteront sur l'aménagement de ce secteur suite à l'enfouissement des réseaux. ■

Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu **samedi 17 juin** à partir de 19h au **stade de foot Michel Mandot** de Neuillé. ■

• Aménagement

Espace cinéraire

Le cimetière de Neuillé dispose depuis le mois de février d'un espace cinéraire. Installé par l'entreprise SBT Columbarium, l'ensemble est composé de 2 colombariums de 9 cases et d'un jardin du souvenir.

Un **columbarium** est un monument cinéraire composé de cases permettant d'accueillir, suite à une crémation, l'urne contenant les cendres du défunt. Les cases ou niches du columbarium peuvent accueillir une ou plusieurs urnes.

Le **jardin du souvenir** est un espace sur lequel sont dispersées les cendres. Il dispose d'une stèle indiquant l'identité des défunts.

Informations et renseignements sur les concessions auprès de la mairie. ■



• Environnement

Le retour des poules



La mairie relance cette année son opération «Des poules dans mon jardin». Au mois de juin, les foyers neuilléens intéressés pourront recevoir gratuitement 2 poules. Utiles pour réduire les déchets alimentaires, les poules se nourrissent d'une grande partie des restes de nos assiettes. En échange, elles nous offrent de bons oeufs frais tous les jours et fertilisent la terre de nos jardins.

Les habitants peuvent s'inscrire dès à présent à la **mairie** (02.41.52.51.10) ou sur le site internet www.mairiedeneuille.fr

• Bâtiment

Nouvelle salle en location

La salle des jeunes située à l'arrière de la salle des loisirs est disponible à la location depuis le 1er avril. Cet espace de 35 m² peut accueillir jusqu'à 28 personnes. Idéal pour les repas de famille, vin d'honneur en petit comité, elle dispose d'un espace cuisine avec un grand réfrigérateur et de sanitaires.

Dans un cadre agréable, la salle est ouverte sur l'espace vert avec les jeux pour enfants et le city stade.

• TARIFICATION SALLE DES JEUNES – TARIFS ET RÉGLEMENT

LOCATION SALLE DES JEUNES (Tarif au 1er Avril 2023)				
	Tarifs été du 01/04 au 30/09		Tarifs hiver du 01/10 au 31/03	
	Neuilléen	Hors commune	Neuilléen	Hors commune
Vin d'honneur	30 €	50 €	30 €	50 €
Location salle	60 €	80 €	80 €	100 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €

Les associations et entreprises locales bénéficieront du même tarif que les Neuilléens. Pour les associations et entreprises extérieures le tarif hors commune leur sera appliqué. Pendant les vacances scolaires, la salle sera également utilisée par le centre de loisirs. ■



L'école publique du Suzon

L'école du Suzon continue sur sa lancée !

Les mois de septembre et octobre passés, les élèves de l'école publique ont travaillé sur divers projets en classe.

Noël approchant, les élèves ont décoré parfaitement les classes et la cour de l'école ainsi que la commune en partenariat avec la mairie.

La période s'est terminée par le visionnage du film « Le Royaume des étoiles » au cinéma le Grand Palace de Saumur, le vendredi 16 décembre.

Le Père Noël a également rendu visite aux élèves. Contrairement à la coutume, ce sont les élèves qui avaient des présents pour le Père Noël : des biscuits faits par les TPS-PS-MS et des brochettes de fruits confectionnées par les GS-CP. Le Père Noël les a bien félicités pour leur travail et les a tous remerciés en leur distribuant les sachets de chocolats offerts par l'APE.

L'école a profité des vacances de Noël pour se refaire une petite beauté : les élèves de TPS-PS-MS ont pu retrouver une salle d'accueil fraîchement repeinte ! C'est dans cette nouvelle atmosphère que sont arrivés trois nouveaux élèves dans la classe de TPS-PS-MS, qui accueille désormais 24 élèves (4TPS-12PS-8MS). La classe des GS-CP compte toujours 24 élèves également.



La période de janvier-février a permis de travailler le partage et la cuisine avec la traditionnelle galette des Rois et les crêpes de la Chandeleur.

La période s'est close avec la venue de la compagnie « Les Trois Chardons » le vendredi 10 février, qui nous a présenté un superbe spectacle de marionnettes sur les animaux de la ferme, alliant humour et amitié, qui a ravi les petits et les grands.



Dans la continuité de ce spectacle, les TPS-PS-MS travaillent sur les animaux de la ferme. Ce projet se concrétisera par la visite d'une ferme pédagogique. Les GS-CP entament un projet cirque qui durera jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec un projet final en préparation. De plus, à partir du 21 mars, le mardi après-midi sera consacré à la natation, dans la nouvelle piscine de Longué.

En partenariat avec la mairie, l'école a pu bénéficier de l'intervention de Marion ROHRBACHER de GABB'Anjou, le vendredi 3 mars. Elle nous a proposé 3 ateliers pour découvrir les légumes au travers des sens : l'odorat et la vue, le goût, le toucher. Petits et grands ont été enchantés par cette animation !

En lien avec les légumes, l'école continue son partenariat avec les serres Plants B. Tous les élèves retourneront prochainement y faire une visite sur la journée complète. Ce projet est complété avec la participation des Jardins du Cœur.

Mme Héry-Décatoire organisera une matinée d'accueil pour les futurs élèves de TPS-PS le mardi 16 mai 2023. Il s'agit d'une matinée découverte de l'école pour les enfants entrant pour la première fois à l'école en septembre 2023 (sur inscription auprès de l'école, avant le vendredi 28 avril).

Les inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2020 (PS) ou 2021 (TPS) pour la rentrée de septembre 2023 sont ouvertes. Mme BEUGNON sera disponible les **mardis 04 avril et 09 mai** pour effectuer ces inscriptions à l'école (sur rendez-vous par téléphone : 02-41-52-57-85 ou par mail : ce,0490551h@ac-nantes.fr).



Ecole Notre Dame des Champs

Chers amis de Neuillé,

La dernière fois que nous nous sommes quittés, nous allions vivre les festivités de Noël au sein de notre Ecole Catholique.

Nous allons donc pouvoir vous partager toutes les dernières nouvelles et les plus anciennes avec un grand plaisir.

NOËL à l'école privée est nécessairement un grand temps fort pour notre école catholique. De fait de nombreux moments émaillent cette période :



**La découverte de l'Avent, la signification de Noël et l'Épiphanie :

**Une célébration, pour fêter la naissance de Jésus. Cette célébration est construite avec les enfants et leur permet de comprendre que Noël ce n'est pas que les cadeaux mais bel et bien liée à une autre raison ! Ce temps est proposé sur la 25ème heure dans les écoles Catholiques et dédiée à ces sujets.



**La décoration du sapin offert par la mairie.

**Des préparatifs en vue du marché de Noël de l'école auxquels les parents sont associés sur 3 matinées : 2 consacrées aux bricolages vendus au marché et 1 consacrée à la cuisine vendue au marché de Noël.

**Et bien sûr, des cadeaux ouverts à la rentrée de janvier !

Outre la période de Noël, nous avons été associés à la commission cantine pour éduquer les jeunes à travers leurs sens, à la RECONNAISSANCE DES LÉGUMES (feuilles, fleurs, racines, fruits, graines) selon la saisonnalité :

LE RETOUR DE LA MATINÉE DES PAPIS MAMIES ! Enfin, plus d'inquiétude liée à la COVID nous avons repris notre traditionnel lien intergénérationnel avec la matinée des papis mamies, ouverte à eux seuls cette fois-ci. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous avons dégusté de délicieuses crêpes et que nous avons eu le bonheur de partager des temps « jeux de société » pour le plus grand plaisir des petits et des grands ! Merci à chacun !

À VENIR : Nous aurions tant d'autres choses à vous partager qu'il nous faudrait plusieurs pages ! Ainsi donc, à venir : la semaine burlesque à l'école, le carnaval, l'inauguration du 14 avril, les spectacles de l'agglomération, le goûter solidaire, Pâques, la piscine....

INSCRIPTIONS : Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez prendre attache auprès de la cheffe d'établissement, Mme CHOISNE Véronique au 02-41-52-59-69 ou par mail : neuille.notredame@ec49.fr

Les associations de l'école.

- **l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.)** Ça y est ! C'est officiel, LA DATE DE L'INAUGURATION de nos stores et fenêtres est posée au 14 avril à 18h30.

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Angers sera à nos côtés. L'UDOGEC d'Angers le sera également ainsi que des chefs d'établissements de notre réseau Longuéen qui s'étend sur 8 communes : Vivy, Longué, Allonnes, Vernantes, La Ménitrie, Gennes, Neuillé. Tous les partenaires habituels sont également conviés ainsi que les familles passées et futures.

Si vous souhaitez continuer à nous épauler dans nos travaux, vous pouvez réaliser un don financier à l'école pour cela, contactez la cheffe d'établissement, des crédits d'impôts sont possible.

- l'Association des Parents (A.P.E.L.)

*Un nouveau bureau est formé cette année. Si traditionnellement quasiment tous les parents font partie de l'APPEL, le moins que l'on puisse dire c'est que celui-ci est ô combien dynamique et renoue avec toutes nos traditions depuis cette fin de COVID. Quelques exemples ci-dessous :

**Des ventes de sapins, de fromages....

**Un marché de Noël en lien avec les enseignantes

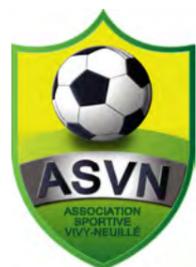
**Un bal de l'école toujours aussi merveilleux !

**Des travaux pour dynamiser les espaces et améliorer la qualité de vie des élèves

**Un temps festif de galette partagée lors des travaux, de la réunion ainsi qu'un restaurant entre tous les membres



LE POINT SUR LES ÉQUIPES DE L'AS VIVY-NEUILLÉ 90



L'ASVN continue son bonhomme de chemin avec ses différentes équipes engagées dans les championnats jeunes et seniors avec pas moins de 170 licenciés sur le pont le Samedi et le Dimanche pour jouer, encadrer, encourager organiser ces fins de semaines. L'apothéose de la saison se fera comme chaque année lors du Tournoi de Jeunes Souvenir Michel Mandot le Samedi 17 Juin dès le matin sur le stade du Ciron à Vivy avec pas moins d'une quarantaine d'équipes du saumurois, d'Angers et de Normandie. Venez encourager ces jeunes de 9 à 17 ans qui font leur « Coupe du Monde ».

L'Équipe fanion en D3, avec pour l'instant 7 victoires, 2 nuls et 4 défaites est 3e mais un peu trop loin sans doute pour atteindre son objectif de remontée immédiate.

La B en D4 avec 9 victoires et 4 défaites, est 2e de son groupe et fait un très bon championnat.

La C en D5, avec 5 victoires et 5 défaites est en milieu de tableau et se fait plaisir en jouant sans pression.

En Jeunes, l'équipe de U17 en entente avec Allonnes-Brain joue en D2, après 1 montée elle est 5e actuellement de son groupe avec 1 victoire et 2 défaites, elle ambitionne de jouer le haut de tableau.

L'équipe de U13 avec un effectif total de 15 joueurs, est en souffrance dans son groupe de D2 après une montée

Enfin nos équipes foot animation avec 2 Equipes de U11 et 22 joueurs, ainsi que les U6-U9 là aussi avec 25 joueurs s'initient au foot en équipes de 3 ou 5 joueurs.

Notre école de foot avec ses nombreux animateurs est réputée, chaque jour d'entraînement est impressionnant avec le nombre important de garçons et de filles qui s'éclatent à pratiquer leur sport favori, n'hésitez pas à inscrire votre enfant pour un essai de découverte auprès des responsables ou en vous rendant aux entraînements.



PROCHAINS MATCHS SENIORS SUR LE STADE DE VIVY

Dim. 23 avril à 12h30 ASVN B – St Hilaire-Vihiers C et à 15h ASVN A – Puy Vaudelnay A
 Dim. 14 mai à 12h30 ASVN C – Puy-Vaudelnay B et à 15h ASVN A – St Sylvain B
 Dim. 4 juin à 12h30 ASVN B – Martigné ES Layon B et à 15h ASVN A – Gennes-Les Rosiers A

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

SAMEDI 17 JUIN 2023 : 22e Tournoi de Jeunes (U11 à U17) – Challenge souvenir Michel-Mandot
 SAMEDI 1er JUILLET 2023 : Assemblée Générale
 SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 : Concours de Pétanque Interne au club
 SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 : Soirée Dansante Salle des Bassauges à VIVY

Tél Stade : 02-41-52-50-63 / Sébastien ECK: 06-19-15-21-94 / Willy DELAUNAY : 06-79-01-57-69
 Retrouvez toutes les infos sur le site internet du club : <http://as-vivy-neuille-90.footeo.com>

Animation

• La matinée du chène-beignet !

Dimanche 5 février, une douce odeur de crêpes et de beignets a réveillé les habitants de Neuillé. Les deux années d'absence de la manifestation du chène-beignet n'ont pas entamé le savoir-faire des bénévoles du comité des fêtes. À pied d'œuvre dès 6h30, ils ont eu la joie de régaler la population venue en nombre tout au long de la matinée. Ce sont au total plus de 800 beignets et 300 crêpes qui ont été préparés.



• Ouverture de la saison des marchés des Producteurs

Marché des Producteurs de Pays
Printemps/Été 2023
7 rendez-vous gratuits à ne pas manquer !

NEUILLÉ	12 mai
LA BREILLE-LES-PINS	26 mai
VIVY	9 juin
BRAIN-SUR-ALLONNES	23 juin
VILLEBERNIER	21 juillet
ALLONNES	1 ^{er} septembre
VARENNES-SUR-LOIRE	15 septembre

Le vendredi soir de 18h à 21h
Légumes, fruits, fromage, miel, vins, bières, champignons, viandes, spiruline, artisanat... Animations diverses sur place

Les communes du Pays Allonnais relancent cette année leurs marchés des producteurs entre les mois de mai et septembre. Neuillé qui avait clôturé la saison 2022 accueillera le premier marché 2023 le **vendredi 12 mai de 18h à 21h sur la place Saint Médard**. Une vingtaine de producteurs seront présents pour vous proposer des produits locaux, fruits, légumes, fromage, viandes, plants... Préparation et vente de fouées sur place. Les marchés des Producteurs de Pays sont organisés par la Chambre d'Agriculture 49 en partenariat avec le PNR Loire-Anjou-Touraine. ■

• Permanence UFC - Que choisir



Vous êtes un particulier, vous avez un litige de consommation avec un professionnel : votre assureur, votre garagiste, votre fournisseur téléphonie ou internet, etc. Vous cherchez à vous informer sur vos droits de consommateur ?

Prochaines permanences à Saumur :
13 avril / 4, 11, 25 mai /
1, 8, 15, 22, 29 juin / 6 juillet

Maison des Associations
330 rue Emmanuel Clairefond 49400
SAUMUR
02 41 83 12 80
vie.associative@ville-saumur.fr

• «J'apprends à nager» avec Saumur Natation

J'APPRENDS À NAGER
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS (DU 17 AU 28 AVRIL 2023)
J'APPRENDS À NAGER
10 COURS GRATUITS ENFANTS 6 À 12 ANS
RENSEIGNEMENTS
jan.saumur.natation@gmail.com

Pendant les vacances scolaires (du 17 au 28 avril 2023) dix cours gratuits de natation à destination des enfants de 6 à 12 ans sont proposés. Ces séances, en complément de celles effectuées avec les écoles permettent aux enfants de travailler l'aisance dans l'eau.

• Louer un vélo : la solution éco-responsable pour vos déplacements



Louez dès maintenant votre vélo grâce à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

Une solution personnalisée

Choisissez parmi nos sept modèles de vélo celui qui est fait pour vous. Vélo à Assistance Électrique simple, VAE cargo famille ou cargo logistique, VAE rallongé, vélo adapté PMR, vélo musculaire pliant ou non pliant... l'Agglomération Saumur Val de Loire vous offre 7 solutions pour tous vos types de trajets !

Une solution sur mesure

Pour louer un vélo, souscrivez à un contrat de location choisi selon vos besoins : au mois, au trimestre ou à l'année.

Une solution économique

Moins chère que l'achat d'un vélo électrique neuf, la location vous permet également d'économiser sur les frais d'essence, de stationnement et de maintenance d'une voiture. Choisissez de louer votre vélo à l'année et économisez trois mois de location gratuite. De plus, si votre quotient familial est inférieur à 700€, profitez d'une tarification solidaire (50 % du prix normal). Pour les étudiants, la collectivité propose également des vélos classiques. Et c'est gratuit !

Informations (règlement et tarifs) : Agence Saumur Agglobus 28 place de la gare de l'État à Saumur
www.agglobus.fr ou 02 41 51 11 87

• Job d'été à l'ADMR

Rejoignez l'ADMR JE POSTULE
Cet été, j'ai choisi d'aider
DMR pour tous, toute la vie, partout
Votre futur job d'été près de chez vous :
Aide à domicile
CDD 30h/semaine
CDD 28h/semaine
ADMR PAYS ALLONNAIS
35 Rue Armand Quenard
49650 ALLONNES
02 41 53 77 45
ENVOYEZ CV & LETTRE DE MOTIVATION À :
recrutement@fede49.admr.org
www.49.admr.org

L'ADMR, association de services à domicile, accompagne les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie afin de les aider au quotidien à préserver leur autonomie.

Notre personnel d'intervention est formé et qualifié pour intervenir au domicile des personnes à aider, à tous les âges de la vie. Nos aides à domicile peuvent également intervenir auprès de personnes dépendantes ou de publics en difficulté.

CV et lettre de motivation à : recrutement@fede49.admr.org



• Frelon asiatique

Depuis plusieurs années, les frelons asiatiques s'attaquent à nos ruchers et déciment les colonies d'abeilles et autres pollinisateurs sauvages (guêpes, papillons, insectes...). Avec l'arrivée du printemps, les reines fondatrices sortent pour former de nouvelles colonies. C'est à partir de cette période que l'on peut observer des nids primaires se former sous les charpentes, dans les garages, les encadrements de portes ou fenêtres... Si vous observez ces petits nids, appelez la mairie afin d'obtenir de l'aide à leur destruction. Des pièges à frelons doivent être installés à proximité des ruchers pour protéger les abeilles. Ces pièges doivent être adaptés afin de ne pas capturer d'autres insectes, opération qui aurait des effets contre-productifs.



• Les rendez-vous du mardi

Tous les **mardis après-midi de 14h30 à 17h**, des habitants du village se retrouvent dans la salle du Conseil de la mairie pour partager un moment de bonne humeur, autour de jeux de cartes, de jeux de société et de discussions conviviales. Les habitants qui souhaitent se joindre au groupe seront les bienvenus !



Naissances

MOUCHET Mya, Marilou, Eléonore, Mélissa, le 22 novembre 2022

RENARD Mayron, Eric, Christophe, le 26 février 2023

BRISSON Kessim, Jefferson, le 1er mars 2023

Mariage

Le 3 décembre 2022

David **AUDOUARD** et Anne-Claire **RABOIN**

Le carnet

• Prêts à passer aux Plants B ?

C'est une nouvelle saison qui démarre au Clos des Poiriers ; plants potagers (légumes et fruits), aromatiques et floraux – vous retrouverez la gamme habituelle et quelques nouveautés annuelles et vivaces !

2023 rime avec « grand pas » chez Plants B : nous terminons cette saison en portage d'activité auprès de la CIAP et rejoignons officiellement l'aventure de l'installation agricole en décembre prochain : pas de changement pour vos habitudes à la Serre mais un nouveau statut pour ceux qui y travaillent et la concrétisation d'un projet qui a grandi tranquillement. Merci pour votre aide et votre soutien, passés et à venir, et pour votre fidélité et votre bonne humeur qui nous accompagnent et nous encouragent à toujours continuer plus loin sur ce chemin ! Au plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer !

Rendez-vous Dimanche 30 avril 2023, à partir de 10h

- Portes Ouvertes de la serre aux plants
- Marché des acteurs locaux : producteurs, artisans créateurs et associations
- Buvette et restauration sur place (midi et soir)
- Animations en journée et soirée



Vous pourrez ensuite venir acheter directement à la ferme :

Le mercredi après-midi / 14h30-18h

Le samedi et le dimanche (hors marchés extérieurs) / 10h-18h

Portes ouvertes de la Serre + marché de printemps / 10h-18 – 29-30 avril et 1er mai

• Saison 2023 au P'tit Neuilléen



Du nouveau au P'tit Neuilléen ! Les horaires d'ouverture évoluent. À présent, vous pourrez manger au restaurant tous les midis du lundi au samedi. Ouverture en soirée le vendredi et samedi. Le bar restaurant sera fermé toute la journée le dimanche.

Des soirées à thème

Le succès des soirées Fouées-Fanfare, Moules-Frites et Paëlla l'année dernière ont encouragé Karine et Julien à proposer de nouvelles soirées festives cette année. Les dates et thématiques ne sont pas encore définies mais une chose est sûre, Le P'tit Neuilléen mettra l'ambiance sur la place du village. Suivez toute l'actualité du bar-restaurant sur la page facebook.



Soirée spéciale Saint Valentin le 14 février dernier

• Des découvertes privilégiées de l'Anjou et de la Touraine



Cette année, l'agenda des animations du Parc Loire-Anjou-Touraine regroupe 185 sorties accompagnées, soit plus de 400 dates, pour partir à la rencontre des patrimoines naturel, culturel et paysager de notre région !

Au fil des saisons, profitez d'un bain de forêt pour vous ressourcer, admirez le coucher

de soleil au fil d'une croisière sur la Loire, apprenez à reconnaître les champignons ou créez vous-même vos décorations de Noël.

Un pictogramme vous aiguille sur les animations spécialement dédiées aux familles. Sans oublier la rubrique « développement durable » : elle regroupe des ateliers bricolage, des balades...

Retrouvez dès à présent et gratuitement l'agenda des animations sur le site internet du PNR Loire-Anjou-Touraine ou à la mairie.